

# PROCÈS-VERBAUX



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE DIXVILLE  
M.R.C. DE COATICOOK  
LE 2 DÉCEMBRE 2019

Municipalité de Dixville, une session régulière du conseil municipal est tenue le 2 décembre 2019 à 19h00 au bureau municipal sis au 251 chemin Parker à Dixville. Sous la présidence de la Mairesse Françoise Bouchard et formant quorum, sont présents les conseillers(ère) :

M. Teddy Chiasson	M. Roger Heath
Mme Danielle Lamontagne	M. Fernando Sanchez
M. Sylvain Lavoie	M. Anthony Laroche

Sylvain Benoit, Directeur général et secrétaire-trésorier est également présent.

## 1.0 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée est ouverte à 19h00 par la Mairesse Françoise Bouchard.

## 2.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Un citoyen questionne le conseil municipal concernant la location de l'école et de la salle municipale, la fin du bail avec Coiffure Tiffany, la nécessité de réaliser un branchement électrique pour la génératrice au bureau municipal, ainsi que l'évolution de la Coopérative de solidarité de Dixville.

## 3.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2019-12-02/1

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour ;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Anthony Laroche et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que modifié et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

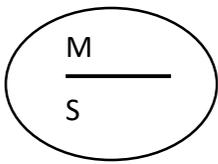
## 4.0 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 NOVEMBRE 2019

2019-12-02/2

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre 2019 ;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Fernando Sanchez et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la session ordinaire du 4 novembre 2019.



# PROCÈS-VERBAUX



## 5.0 DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE AUX ARCHIVES

2019-12-02/3

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Teddy Chiasson et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt de la correspondance du mois de novembre et d'autoriser le secrétaire-trésorier à la déposer aux archives de la municipalité.

## 6.0 RAPPORTS

### 6.1 **Comités externes :**

- 1) MRC : Madame la mairesse Françoise Bouchard fait son rapport.
- 2) Incendies : Monsieur le conseiller Anthony Laroche fait son rapport.
- 3) Régie des déchets : Aucun suivi.
- 4) TCCC : Monsieur le conseiller Anthony Laroche fait son rapport.
- 5) Coopérative de solidarité : Monsieur le conseiller Anthony Laroche fait son rapport.
- 6) Autres : Aucun suivi.

### 6.2 **Services internes :**

- 1) Voirie, aqueduc, égout : L'inspecteur municipal fait son rapport.
- 2) CCU : Aucun suivi
- 3) Loisirs : monsieur le conseiller Teddy Chiasson fait son rapport. Plaisirs d'hiver aura lieu le 8 février au village et le 22 février au parc du secteur Stanhope
- 4) Famille-Aîné : Madame Danielle Lamontagne fait son rapport.
- 5) Comité milieu de vie : Aucun suivi.

### 6.3 **Rapport du Directeur général et suivi des dossiers:**

- 6.3.1 SAE 2020
- 6.3.2 Suivi sentier pédestre
- 6.3.3 Projet de modules de jeux dans le parc Lanouette et rencontre avec Christine Baron
- 6.3.4 Projet zone humide sur le chemin Major
- 6.3.5 Concept zone priorité piéton
- 6.3.6 Projet capsules vidéo

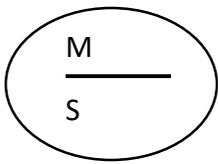
### 6.4 **Rapport de la mairesse** : Madame la mairesse fait son rapport.

## 7.0 TRÉSORERIE :

### 7.1 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

2019-12-02/4

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Roger Heath et résolu à l'unanimité que les comptes à payer, présentés par le secrétaire-trésorier dont un certificat de disponibilité de crédit a été émis pour les dépenses encourues, soient payés. Chèques no. 8200 à 8233 inclusivement. Les



# PROCÈS-VERBAUX



membres du conseil ont reçu le rapport des comptes à payer et le rapport des salaires versés pour un total de 109 986.78 \$.

## 7.2 DÉPÔTS AU CONSEIL

Aucun dépôt.

## 7.3 ENGAGEMENT DE CRÉDIT

### 7.3.1 SOUMISSION POUR L'INSTALLATION DE COMPTEURS D'EAU DANS LES INDUSTRIES

Reporté.

### 7.3.2 AGRANDISSEMENT DU PETIT GARAGE POUR LE CAMION INCENDIE ET TACTIC

Reporté.

### 7.3.3 OFFRE DE SERVICES DE LA RESSOURCERIE DES FRONTIÈRES POUR 2020-2021-2022

Reporté.

### 7.3.4 PLANCHER DU SOUS-SOL DU BUREAU MUNICIPAL

2019-12-02/5

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Sylvain Lavoie et résolu à l'unanimité d'autoriser un budget de 4 000 \$ pour faire la réfection du plancher et pour peindre les murs de sous-sol de l'édifice municipal.

## 8.0 RÉSOLUTIONS

### 8.1 DEMANDE ET GESTION DU COMPTE DE CARTE DE CRÉDIT DESJARDINS

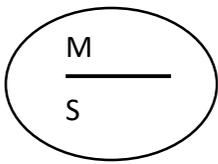
2019-12-02/6

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité possède une carte de crédit visa Desjardins pour le compte de Staples-Bureau en gros ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité désire fermer ce compte et que pour ce faire elle doit déléguer une personne autorisée à gérer le compte ;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Anthony Laroche et résolu à l'unanimité :

- Que la municipalité identifie Marie-Soleil Beaulieu, secrétaire-trésorière adjointe, comme étant la personne déléguée et autorisée à gérer le compte pour et au nom de la municipalité de Dixville ;
- Que la personne identifiée est autorisée à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution, à demander toute modification à l'égard des cartes émises quant à la fermeture du compte et qu'elle ait tous droits et pouvoirs liés à la fermeture du compte.



## PROCÈS-VERBAUX

- Que la Fédération puisse considérer que cette résolution est en vigueur tant qu'elle n'aura pas reçu un avis écrit de sa modification ou de son abrogation.

8.2 DEMANDE D'APPUI ET DEMANDE DE CRÉATION D'UN NOUVEAU FONDS POUR FINANCER LA RÉFECTION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

2019-12-02/7

**CONSIDÉRANT QUE** de nombreuses routes en milieux ruraux sont en piètre état;

**CONSIDÉRANT QUE** des municipalités en milieux ruraux ne peuvent assumer adéquatement les frais de réfection et de maintien de ces routes;

**CONSIDÉRANT QUE** le Programme de voirie locale actuellement en vigueur ne permet pas aux municipalités rurales d'y participer en raison, notamment, de la compétition avec les besoins de plusieurs grandes villes;

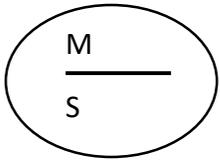
**CONSIDÉRANT QUE** la MRC du Haut-Saint-François et cinq municipalités longeant la Route 257 (La Patrie, Hampden, Scotstown, Lingwick et Weedon) ont signé une entente confiant à la MRC la réfection et l'entretien de cette route;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC du Haut-Saint-François et ces cinq municipalités initient un mouvement afin de demander au ministre des Finances, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au ministre des Transports la constitution d'un nouveau fonds bien garni financièrement tout en considérant les éléments suivants :

- a) La capacité de payer des municipalités;
- b) L'accès difficile aux programmes existants;
- c) Les défis de développement de milieux ruraux avec facteurs défavorables;
- d) La pérennité des infrastructures.

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de monsieur le conseiller Fernando Sanchez, il est résolu à l'unanimité :

- **QUE** la municipalité de Dixville appuie la résolution de la MRC du Haut-Saint-François et des cinq municipalités longeant la Route 257 (La Patrie, Hampden, Scotstown, Lingwick et Weedon);
- **QUE** la municipalité de Dixville participe activement à la demande pour la constitution d'un nouveau fonds bien garni financièrement pour financer la réfection et le maintien de routes en milieux ruraux et en piètre état, tout en considérant les éléments suivants :
  - e) La capacité de payer des municipalités;
  - f) L'accès difficile aux programmes existants;
  - g) Les défis de développement de milieux ruraux avec facteurs défavorables;
  - h) La pérennité des infrastructures.
- **QUE** cette demande soit adressée au ministre des Finances, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et au ministre du Transport avec copie à Mme Geneviève Hébert, députée de Saint-François, afin de susciter l'engagement de ces instances et rassembler les budgets nécessaires;



# PROCÈS-VERBAUX



- **QUE** M. Sylvain Benoit, directeur général et secrétaire-trésorier, soit autorisé à signer les documents requis à cette fin.

## 9.0 ADOPTION DE RÈGLEMENT

### 9.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 208-19 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 193-18 RELATIF À LA RÉVISION DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

2019-12-02/8

**ATTENDU QUE** la municipalité a adopté un Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux conformément à l'article 13 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (L.R.Q., c. E-15.1.0.1) ;

**ATTENDU QUE** le conseil de la municipalité de Dixville juge à propos de modifier son règlement 193-18 relatif à la révision du code d'éthique et de déontologie des élus municipaux ;

**ATTENDU QUE** les formalités prévues à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (L.R.Q., c. E-15.1.0.1) ont été respectées ;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné à la séance du 4 novembre 2019 ;

**ATTENDU QU'**un projet de règlement fut déposé et présenté à la séance du 4 novembre 2019 par le membre qui a donné l'avis de motion ;

**ATTENDU QUE** le secrétaire-trésorier rappelle l'objet du règlement et que règlement ne contient aucune modification depuis le projet de règlement ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Teddy Chiasson et résolu à l'unanimité d'approuver et adopter le règlement numéro 208-19 modifiant le règlement numéro 193-18, tel que présenté, une copie du présent projet est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

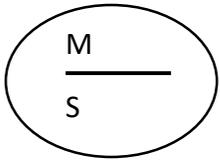
### 9.2 AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT NO 209-20 RELATIF À LA TAXATION ET TARIFICATION MUNICIPALE POUR L'ANNÉE 2020 ET CONDITIONS DE PERCEPTION

2019-12-02/9

Monsieur le conseiller Roger Heath donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, sera soumis pour adoption, le règlement numéro 209-20 relatif à la taxation et tarification municipale pour l'année 2020 et conditions de perception.

Un projet de ce règlement est également déposé séance tenante par le membre du conseil qui a donné l'avis de motion. Aucun coût n'est relié à ce règlement.

Dispense de lecture est également demandée étant donné que chaque membre du conseil a reçu le projet de règlement.



# PROCÈS-VERBAUX



9.3 AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT NO 210-20 ÉTABLISSANT LE PROGRAMME DE SUBVENTIONS « DIXVILLE HABITATION DURABLE 2020 »

2019-12-02/10

Madame la conseillère Danielle Lamontagne donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, sera soumis pour adoption, le règlement numéro 210-20 établissant le programme de subventions « Dixville Habitation Durable 2020 ».

Un projet de ce règlement est également déposé séance tenante par le membre du conseil qui a donné l'avis de motion. Aucun coût n'est relié à ce règlement.

Dispense de lecture est également demandée étant donné que chaque membre du conseil a reçu le projet de règlement.

9.4 AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT NO 211-20 SUR LES COMPTEURS D'EAU DES IMMEUBLES NON RÉSIDENTIELS

2019-12-02/11

Monsieur le conseiller Anthony Laroche donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, sera soumis pour adoption, le règlement numéro 211-20 sur les compteurs d'eau des immeubles non résidentiels.

Un projet de ce règlement est également déposé séance tenante par le membre du conseil qui a donné l'avis de motion.

Dispense de lecture est également demandée étant donné que chaque membre du conseil a reçu le projet de règlement.

## 10.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

## 11.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2019-12-02/12

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Fernando Sanchez et résolu à l'unanimité de lever la présente session du conseil à 21h00.

---

Secrétaire-trésorier

---

Mairesse

Je, Françoise Bouchard, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.